

AVIS
D'APPEL D'OFFRES GT2020-02A

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS, DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET POUR EFFECTUER LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RÉFECTION DU BOULEVARD PERROT.



La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres et à la surveillance en résidence des travaux d'élargissement et de réfection du Boulevard Perrot.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **18 mars 2020** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres GT2020-02a) – Services professionnels reliés aux travaux d'élargissement et de réfection du Boulevard Perrot** », dûment remplies sur le formulaire de soumission fourni à cet effet. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés, ainsi qu'une enveloppe scellée contenant le bordereau de soumission indiquant le prix proposé, et être reçues au Service du Greffe à l'Hôtel de Ville située au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 13h30 le 9 avril 2020**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 13h30.

Les critères qui seront utilisés pour évaluer les soumissions reçues sont :

Qualification et expertise du chargé de projet	25 points
Capacité de relève du chargé de projet	10 points
Qualification et expertise du surveillant de chantier	25 points
Capacité de relève du surveillant de chantier	10 points
Expérience de la firme dans la réalisation de mandats similaires	15 points
Échéancier de réalisation	15 points

Le pointage intérimaire minimal requis est de 70 points.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information, vous devez communiquer par écrit avec Madame Isabelle Roy, Directrice des services techniques, à l'adresse courriel suivante : iroy@ndip.org ou par téléphone au (514) 453-4128 poste 3226.

Fait à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 16 mars 2020.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Directrice des services juridiques et greffière